

INTRODUCTION

Ce dictionnaire français-hongrois voit le jour sous une forme typographique nouvelle, plus lisible, en un seul volume plus maniable au lieu des deux de l'édition précédente.

La nomenclature

Un dictionnaire général bilingue doit remplir des fonctions multiples et variées. Des traducteurs, des interprètes, des spécialistes des différents domaines scientifiques, techniques et économiques souhaitent y trouver les équivalences des termes et des expressions de leurs disciplines. Malgré son nom, ce grand dictionnaire français-hongrois ne contient pas l'ensemble des mots français utilisés. Il est impossible de réunir tous les mots, parce qu'une langue est en évolution permanente, des milliers de mots nouveaux voient le jour, la nomenclature terminologique de certaines disciplines (par exemple celle de la chimie organique) se chiffre à une centaine de milliers de termes. Certains besoins ne peuvent être satisfaits que par des dictionnaires spécialisés.

Il existe donc une opposition entre les possibilités d'un dictionnaire général bilingue et les besoins des utilisateurs.

Pour atténuer cette opposition, nous avons révisé et complété la nomenclature d'un certain nombre de disciplines, nous avons admis dans le dictionnaire de nouveaux vocabulaires (informatique, médias etc.) et nous avons réexaminé, enrichi, modernisé une cinquantaine de listes thématiques (agriculture, défense, astronomie, botanique, cinéma, diplomatie, droit, économie, géologie, jeux, religion, ethnologie, mathématiques, médecine, météorologie, musique, politique, sciences, recherche nucléaire, oenologie, sports, sciences historiques, zoologie etc.).

La pratique française de rédaction des dictionnaires consiste à enrichir la nomenclature de 4-5000 mots nouveaux tous les dix ans.

Dans l'édition présente nous avons réalisé une mise à jour qui concerne environ 25 000 mots et équivalences. Nous avons intégré dans le dictionnaire plusieurs milliers de mots nouvellement créés, résultat d'une politique linguistique qui veut conserver la qualité et les traditions de la langue française. En France, des commissions terminologiques ont été créées auprès des ministères chargés de suivre l'apparition des termes étrangers (surtout d'origine anglo-américaine) et de proposer des équivalences francisées. Les termes nouveaux retenus sont publiés dans le Journal officiel et leur emploi est rendu obligatoire en vertu de la loi linguistique en vigueur (quatre lois linguistiques ont été promulguées au cours des siècles précédents).

Les médias écrits et privés ne tiennent pas toujours compte de ces recommandations, mais les efforts de rénovation de la langue ont tout de même porté leurs fruits. Aujourd'hui les mots *matériel*, *logiciel*, *ordinateur*, *surréservation* ont heureusement remplacé *hardware*, *software*, *computer* et *overbooking*. Grâce à ce mouvement de rénovation de la langue, de nombreuses créations lexicales ont vu le jour (*ludothèque*, *coentreprise*, *publiphone*, *biodégradable*, *pépinière d'entreprise*, *bédéphile*, *lipossuccion* etc.) nous les avons intégrées à la nomenclature du dictionnaire.

À côté des termes récents, nous avons ajouté des significations nouvelles aux mots, par exemple pour le mot *balancier* l'équivalence *navetteur*, *banlieusard*, pour le mot *bureau* l'acception *bureau paysager*. Dans d'autres cas, nous avons apporté un complément logique: à côté de *lève-tôt* nous avons ajouté *lève-tard*.

L'enrichissement de la nomenclature du dictionnaire par un choix de mots des différentes variantes régionales du français parlées en dehors de la France est une nouveauté qui mérite d'être signalée. Autrefois, ces mots, n'ayant pas eu droit de cité dans la forme normalisée de la langue étaient présentés dans des recueils de régionalismes. Depuis 1965 la francophonie, en tant que communauté linguistique reposant sur une coopération politique, technique et culturelle, occupe une place considérable à l'échelle internationale. Cela a revalorisé les régionalismes. Le français est la langue maternelle d'environ 13 millions de personnes en Belgique, en Suisse et au Canada. Dans de nombreux pays d'Afrique, il est soit l'une des langues officielles, soit il jouit d'une place privilégiée dans l'enseignement, l'administration publique ou dans les relations internationales. Dans plus d'une trentaine de pays, 130 millions de personnes sont à considérer comme francophones. Les locuteurs francophones de ces pays se considèrent co-proprétaires de la langue française.

Un dictionnaire panfrancophone reste encore à faire. Nous pensons avoir fait quelques pas dans cette direction en suivant la pratique de certains éditeurs de dictionnaires français, qui consiste à illustrer, par des listes abondantes les variétés régionales de l'usage du français. Nous n'avons pas cherché à introduire des mots régionaux pittoresques, nous n'avons retenu que des expressions et des termes dits de bon aloi. Il est intellectuellement stimulant de découvrir les différentes façons de dire la même chose dans les versions régionales de la même langue. À titre d'illustration voici un exemple: pour *s'absenter d'un cours*, ou *faire l'école buissonnière*, en Belgique on dit *brosser* (étymologiquement aller à travers les broussailles), en Suisse *courber* (ne pas suivre le chemin droit). Cette petite géographie linguistique permet de comprendre pourquoi *détour* peut être exprimé en français par l'expression *le chemin des écoliers*.

L'obsolescence des mots: Certains mots disparaissent progressivement de l'usage. Un dictionnaire général bilingue doit contenir dans sa nomenclature les mots en voie de disparition et même certains termes disparus.

Quelques exemples pour illustrer ce phénomène. Une partie des termes désignant des réalités économiques et politiques disparaissent de l'usage quotidien mais ils ne disparaissent pas pour autant du dictionnaire, ils se transforment en termes techniques de l'histoire économique. Le mot *dékoulakisation* n'est pas un terme d'usage quotidien, mais il est enregistré dans les dictionnaires français.

Le mot *théâtrophone*, équivalent du mot hongrois *telefonhíradó* n'est plus admis dans certains dictionnaires français parce qu'il est obsolète. Nous avons conservé ce terme parce qu'il s'agit d'une invention

hongroise qui date de l'époque de la naissance du standard téléphonique et les traducteurs auraient du mal à trouver l'équivalence lorsqu'ils ont à traduire des articles commémoratifs sur son inventeur hongrois.

Nous avons adopté le même principe pour traiter le vocabulaire de la littérature française classique. Il serait gênant si un lecteur hongrois ne pouvait pas lire Molière ou Corneille parce que les mots essentiels seraient absents du dictionnaire. Il va sans dire qu'on ne pouvait pas admettre le vocabulaire de la littérature du 17^e siècle, mais dans plusieurs centaines de cas nous avons signalé les divergences de l'aire sémantique (par exemple pour *corbillard* nous signalons le sens ancien de *carrosse*, pour *dénigrement* le sens de *misère*). Ces équivalences sont marquées par *rég* (vieilli).

La pratique consistant à illustrer des significations par des citations empruntées à des auteurs classiques domine encore dans certains dictionnaires français. Le rédacteur de la première version de notre dictionnaire s'est sensiblement écarté de cette pratique. Nous l'avons suivi dans la présente édition en favorisant les tournures de la langue courante.

Les niveaux de langue

Nous signalons l'appartenance des mots à des registres d'emploi spécifiques appelés niveaux de langue. Ces marques sont des indices d'appartenance sociale (*familier, plaisant, argotique, littéraire, soutenu*), des indices de variétés régionales (français de Suisse, de Belgique, du Canada, d'Afrique) ou des indices d'emploi professionnel (médecine, agriculture, technique etc.).

Lorsqu'une précision s'est révélée indispensable nous avons ajouté une explication entre crochets carrés, après l'équivalence.

La qualification des mots par des indices stylistiques est un problème complexe et délicat dans toutes les langues. Les différents dictionnaires français n'utilisent pas les mêmes indices de qualification pour le même mot. Des contradictions sont à relever surtout à propos des registres *familier, argotique, péjoratif*. Cela s'explique par une évolution de la notion de norme linguistique du français au cours des quarante dernières années. La norme du français international diffusé à l'étranger repose sur la pratique linguistique du Parisien moyen cultivé. Cette pratique linguistique témoigne d'une évolution considérable. Elle accueille avec plus de souplesse les néologismes, elle intègre plus facilement les mots argotiques, elle assimile la langue des jeunes, ainsi que des mots et expressions qualifiés dans le passé de grossiers.

Une remarque d'un de nos réviseurs est révélatrice à ce propos. En nous proposant un ajout à un des articles du dictionnaire il a remarqué: "C'est une expression grossière mais je l'entends tous les jours et moi-même je l'utilise régulièrement". Dans un premier temps nous avons pensé à introduire le qualificatif tabou, mais ne voulant pas jouer un rôle de censeur linguistique, nous l'avons écarté. Nous avons retenu le qualificatif *durva* (grossier) et *pej* (péjoratif) en laissant le libre choix aux utilisateurs du dictionnaire de garder le mot dans leur vocabulaire passif ou disponible.

La microstructure des articles

Chaque entrée est classée en tant que partie du discours (verbe, substantif, adjectif etc.), elle comporte les informations grammaticales essentielles (masculin, féminin, pluriel irrégulier). Les équivalences sont numérotées par des chiffres arabes et, lorsque cela se révèle nécessaire, elles sont illustrées par des exemples (phrases ou parties de phrases). Les homographes sont numérotés sous des entrées différentes: **foudre**¹, **foudre**².

a) Le substantif

Les substantifs sont marqués par *fn* (substantif), le genre grammatical par *h* (masculin) et par *n* (féminin). Le pluriel irrégulier est marqué (**travail t sz -aux**). Les substantifs qui ne sont utilisés qu'au pluriel (pluralia tantum) sont marqués par le signe (*t sz*). Le signe *fn* seul indique que le substantif est utilisé dans les deux genres, lorsqu'il y a une différence morphologique entre les genres elle est indiquée (**travailleur -euse fn**). La formation du pluriel des mots composés est indiquée (**franc-quartier h fn t sz francs-quartiers**). Lorsque le pluriel du mot composé est identique au singulier nous utilisons la marque *inv* (invariable).

b) L'adjectif

L'adjectif est marqué par le signe *mn*. Les différences morphologiques entre le masculin et le féminin sont indiquées (**fougueux -euse, fourchu -e**). Lorsqu'un mot peut être à la fois substantif et adjectif nous utilisons les signes *mn/fn* (**francophile mn/fn**).

Le signe *mn* seul marque que le masculin et le féminin de l'adjectif sont identiques.

c) Le verbe

Le numéro entre crochets carrés après les verbes renvoie au type de conjugaison.

Lorsque le verbe se conjugue avec l'auxiliaire *être* celui-ci figure après le numéro **partir** [3 être]. Les verbes partiellement défectifs sont marqués par leur numéro de conjugaison et [*hr*]. Lorsqu'un verbe défectif n'a pas de conjugaison nous utilisons le signe *hr* seul **forclore** [*hr*].

Les verbes sont classés non pas selon le classement traditionnel des manuels de grammaire (d'après la forme de l'infinitif en groupes en *-er, -ir, -re, -oir*) mais en intégrant les résultats des recherches linguistiques modernes, nous utilisons un classement selon les racines verbales.

Selon cette approche, on peut distinguer sept classes de conjugaison dans les temps verbaux utilisés dans la langue parlée. Les tableaux de conjugaison complets de la langue littéraire se trouvent dans les manuels de grammaire et dans les ouvrages spécialisés.

- [1] Le premier groupe est constitué par les verbes à un seul radical de conjugaison. Il comprend la majeure partie des verbes en *-er* (environ 6500 verbes). Certains verbes de ce groupe présentent des modifications orthographiques dans la forme écrite (*appuyer: ui/uy, manger: g/ge*), mais celles-ci n'ont pas d'effet significatif sur la prononciation.
- [2] Le deuxième groupe comprend les verbes à deux radicaux (environ 400 verbes), ce sont des verbes en *-er* (*acheter, payer, répéter* etc.), un certain nombre de verbes en *-re* (*battre/battu, clore/clos, croire/cru, écrire/écrit, foutre/foutu, interdire/interdit, lire/lu, mettre/mis, plaire/plu, rendre/rendu, rompre/rompu, soustraire/soustrait, suivre/suivi, taire/tu, vaincre/vaincu, vivre/vécu*) et quelques verbes en *-ir* et en *-oir* (*finir/fini, ouvrir/ouvert, mourir/mort, asseoir/assis, déchoir/déchu, pleuvoir/plu, pourvoir/pourvu, prévoir/prévu, seoir/sis*).
- [3] Le troisième groupe comprend les verbes à trois radicaux de conjugaison. Leur nombre est environ 80. On y trouve des verbes en *-re* (*boire/bu, connaître/connu, croître/crû, dire/dit, coudre/cousu, dissoudre/dissous, joindre/joint, moudre/moulu, plaindre/plaint, prévaloir/prévalu, résoudre/résolu*), en *-ir* (*acquérir/acquis, dormir/dormi, hair/hai, partir/parti, servir/servi, vêtir/vêtu*), quelques verbes en *-oir* (*devoir/dû, émouvoir/ému, recevoir/reçu, voir/vu*).
- [4] Le quatrième groupe comprend une cinquantaine de verbes à quatre radicaux de conjugaison. Des verbes en *-ir*, en *-re* et en *-oir* font partie de ce groupe (*valoir/valu, falloir/fallu, savoir/su, venir/venu, prendre/pris* et ses dérivés: *apprendre/appris, entreprendre/entrepris* etc.).
- [5] Le cinquième groupe (verbes à cinq radicaux de conjugaison) est constitué par deux verbes: *pouvoir/pu* et *vouloir/voulu*.
- [6] Le groupe des verbes à six radicaux de conjugaison comprend une douzaine de verbes (*avoir/eu, aller/allé, faire* et leurs dérivés: *contrefaire, défaire, parfaire, refaire, satisfaire, stupéfaire* etc.).
- [7] Le verbe *être/été* seul représente la septième classe avec huit radicaux de conjugaison.